

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2016

Buchbesprechung: 6 décembre 1992 - Le non de la Suisse à l'Europe" [Daniel S. Miéville]
Autor: Tille, Albert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plus lieu devant les tribunaux, mais dans les travées du Parlement.

En remettant en cause le bien-fondé d'une décision judiciaire sous prétexte de son caractère «*extraordinaire*», les membres de la commission de haute surveillance ouvrent la boîte de

Pandore: qui fera confiance à un juge que le Parlement ou un quelconque comité Théodule peut sinon déjuger du moins sanctionner parce qu'il aurait pris une décision inadéquate? L'atteinte à l'indépendance des jugements risque fort d'entamer encore un peu la

crédibilité de la justice.

Nul ne peut avoir confiance en une justice qui n'est pas indépendante. Les principes fondamentaux sont la boussole de la démocratie: ils ne sont jamais aussi utiles que lorsqu'on commence à perdre le Nord.

Europe: les paris impossibles

«6 décembre 1992 - Le non de la Suisse à l'Europe», par Daniel S. Miéville, PPUR, collection Le Savoir suisse, 140 pages, 2013

Albert Tille - 22 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24763>

«*A peine plus de 10% des Suisses considèrent que l'adhésion est souhaitable. C'est la Suisse prospère qui fait envie aux citoyens de l'UE.*» C'est ainsi que Daniel Miéville conclut son livre [6 décembre 1992 - Le non de la Suisse à l'Europe](#) paru aux Presses polytechniques et universitaires romandes.

En 140 pages rigoureuses et de lecture facile, le journaliste retrace et commente le jeu des négociations avec l'Europe et l'accueil que leur réservent les politiques et la population suisses.

Tout commence début 1989. Dans un [discours](#) devant le Parlement européen, Jacques Delors propose la création d'un Espace économique européen qui permettrait aux pays de l'AELE de participer pleinement au marché unique que l'Europe de Bruxelles

construit pour ses pays membres. Le récit de Miéville nous rappellera dans les détails la saga européenne de ce quart de siècle, qui a modifié profondément la donne de la politique suisse. Retenons simplement ici les deux paris impossibles lancés successivement dans nos relations avec l'Europe.

Après le discours Delors, la Suisse souhaite évidemment faire bénéficier ses entreprises d'un accès sans entrave au grand marché de l'EEE. Mais elle entend pouvoir participer pleinement aux règles qui dictent et dicteront le fonctionnement dudit marché. Les négociateurs suisses se rendent compte d'emblée que cette double exigence est un pari impossible. La Communauté européenne n'acceptera jamais que des pays extérieurs participent aux décisions touchant à son

fonctionnement interne. Pour décider, il faut être membre.

Au cours des négociations, les deux conseillers fédéraux Delamuraz et Felber en arrivent à la conclusion que l'EEE est un édifice institutionnel boiteux qui prive la Suisse d'une participation aux décisions. Ils préconisent l'adhésion et entraînent avec eux la majorité du Conseil fédéral. L'adhésion, c'est là le second pari. Il est déclaré inacceptable par une part grandissante de la population suisse.

Les conclusions de Miéville sur l'impossible adhésion ne sont peut-être pas définitivement valables. L'opinion publique a fortement varié en un quart de siècle et les *lobbies* aussi. Constatons, par exemple, que depuis la mort du secret bancaire, les banquiers changent d'attitude sur la

question européenne (*Le Temps* 19.11.2013) et veulent l'accès à son marché pour les services.

Mais une chose n'a pas varié d'un pouce. Tout comme les Douze de la CE de 1989, les 28 Etats membres de l'Union n'accepteront pas en 2014 qu'un pays extérieur puisse

avoir son mot à dire et influencer l'ensemble des règles applicables à chaque participant au marché unique. Le secrétaire d'Etat Yves Rossier en a été convaincu après ses entretiens avec le commissaire européen. Il a convaincu à son tour le Conseil fédéral.

Si elle veut éviter l'isolement, la Suisse doit reprendre automatiquement de l'acquis communautaire décidé hors d'elle. Aucune enjolivure esthétique à l'accord institutionnel chapeautant les accords avec Bruxelles ne pourra masquer cette exigence (cette intransigeance) européenne.

La polio pourrait menacer l'Europe

Un virus en voie d'éradication... ou de retour

Gérard Escher - 24 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24778>

Début novembre, trois journaux scientifiques influents (*Nature*, *Science* et *Lancet*) avertissent d'un possible retour du virus de la poliomyélite dans nos contrées. Pourtant, il y a un peu plus de dix ans, l'OMS avait déclaré la maladie éradiquée en Europe.

Le peuple suisse vient d'accepter une loi sur les épidémies légèrement renforcée. Une loi c'est bien, vacciner c'est mieux; dans le cas de la polio, la couverture vaccinale dans notre pays est au-delà des 95%. On fait tout juste - pourquoi sommes-nous vulnérables?

Les guerres profitent au virus

Le virus de la polio fut découvert il y a un siècle par Karl Landsteiner (le père des groupes sanguins). Ce virus infecte l'espèce humaine

seulement, vit trois à six semaines dans les intestins et est excrété. Il est extrêmement contagieux, mais ne provoque la paralysie des membres caractéristique de la polio que dans de rares cas (entre 1‰ et 1% des personnes infectées). Il peut provoquer la mort par paralysie des muscles respiratoires.

Les symptômes sont donc rares, ce qui permet au virus de circuler et d'être transmis par voie «féco-orale» pendant longtemps sans être détecté, et d'infecter des centaines d'individus avant qu'un cas de maladie soit signalé.

En mai 2013, la surveillance systématique des stations d'épuration en Israël permet la détection du virus sauvage - et donc l'existence de personnes infectées - dans une des stations; six mois plus tard, le virus est détecté sur 25 sites; il

n'y a heureusement aucun cas de paralysie déclaré. Mais en même temps la Syrie connaît déjà 22 cas de paralysie depuis le début de la guerre, alors qu'elle était pendant longtemps un pays libre de polio.

Par analyse du génome, on peut remonter la piste de ces virus jusqu'au Pakistan. Selon l'OMS, 1,5 million des 34 millions d'enfants pakistanais n'a pas pu être vacciné contre la polio en 2013 du fait de l'opposition des talibans. Opposition fondamentaliste née en 2003 au Nigeria, où des rumeurs circulent sur le vaccin qui causerait sida et stérilité. Trois ans après, la polio originaire du Nigeria frappait 20 pays et plus de 5'000 personnes étaient paralysées. Et quand le virus s'installe au Moyen-Orient, l'Europe n'est pas loin, avec ses points faibles - Bosnie, Ukraine et Autriche - pays où la couverture vaccinale